

## **CAP GEMINI**

Société anonyme au capital de 1 053 201 824 euros  
Siège social : à Paris (17ème) 11, rue de Tilsitt  
330 703 844 RCS Paris

### **Avis aux titulaires de Bons d'Attribution d'Actions nouvelles CAP GEMINI émis dans le cadre de la Seconde Branche de l'Offre Publique Alternative d'Echange déposée par la société CAP GEMINI le 20 octobre 2003 et visant les actions de la société TRANSICIEL**

#### **Ouverture de la période d'exercice des Bons d'Attribution d'Actions nouvelles CAP GEMINI**

---

**Période d'exercice** : du 30 juin au 31 juillet 2006 inclus  
**Termes de l'attribution** : une fraction d'action CAP GEMINI égale à 0,03875 pour  
1 Bon d'Attribution d'Actions nouvelles CAP GEMINI exercé

---

Conformément aux termes de la Seconde Branche de l'Offre Publique Alternative d'Echange déposée par la société CAP GEMINI le 20 octobre 2003 et visant les actions de la société TRANSICIEL, dont les caractéristiques sont décrites au § 1.4 de la note d'information ayant reçu le visa de la Commission des opérations de bourse n° 03-935 du 29 octobre 2003, il a été émis seize (16) bons d'attribution d'actions CAP GEMINI pour chaque quotité de seize (16) actions TRANSICIEL apportée à la Seconde Branche de l'Offre. Chaque bon d'attribution d'actions donne droit à l'attribution au profit de son titulaire d'une quotité d'action nouvelle CAP GEMINI, jouissance 1er janvier 2006, déterminée en fonction de la réalisation par le nouvel ensemble SOGETI/TRANSICIEL d'objectifs de performance opérationnelle au cours des années 2004 et 2005, tels que définis au § 1.4.13 de la note d'information.

Compte tenu du niveau de réalisation des objectifs de performance opérationnelle, validé par le tiers arbitre dans son rapport en date du 27 juin 2006 conformément aux dispositions du § 1.4.13.10 de la note d'information, le nombre d'actions CAP GEMINI à attribuer en conséquence de l'exercice des 8.137.600 bons d'attribution d'actions émis au titre de la Seconde Branche de l'Offre s'élève à 315.332, soit **une fraction de 0,03875 action CAP GEMINI attribuée à chaque bon d'attribution d'actions exercé.**

**L'exercice de ces bons s'effectuera pendant une période s'étalant du 30 juin 2006 au 31 juillet 2006 inclus.**

Chaque titulaire sera informé individuellement, par lettre simple, des modalités d'exercice des bons d'attribution d'actions.

**Les titulaires de bons d'attribution d'actions sont invités à se rapprocher de l'intermédiaire financier auprès duquel sont inscrits leurs bons pour donner les instructions nécessaires à l'exercice de leurs bons au cours de la période susvisée. La centralisation des ordres d'exercice et la remise des actions Cap Gemini nouvellement créées seront assurées par CACEIS Corporate Trust.**

Le rapport du tiers arbitre peut être consulté au siège de la société Cap Gemini ainsi que sur le site Internet du Groupe Capgemini à l'adresse <http://investor.capgemini.com/transiciel/rapportexpert.pdf>.

**LES DROITS ATTACHES AUX BONS NON EXERCES AVANT LA FIN DE LA PERIODE D'EXERCICE S'ETEINDRONT AUTOMATIQUEMENT.**